



Convocation en tant que victime par un juge d'instruction

Par **yoh75000**, le **28/06/2018** à **21:47**

Bonjour,

J'ai cherché dans les autres topics une réponse à cette question, je ne l'ai pas trouvée.

Selon l'officier chargé de l'enquête sur un fait dont j'ai été victime, je vais recevoir une convocation par un juge d'instruction pour faire une déposition. Pour des raisons personnelles (et je sais que cela est mal perçu, mais j'y tiens), je ne souhaite pas répondre à cette convocation. Quel risque j'encoure en ne m'y rendant pas ?

J'ai ouï dire qu'une convocation en instruction, même en tant que victime, était obligatoire...

Merci de votre lecture et de votre réponse !

Par **Visiteur**, le **28/06/2018** à **21:56**

Bonjour

Si vous êtes convoqué en victime, c'est qu'il y a eu plainte? par vous ?